

- 6 NOV. 2006

LYON, LE
NOS REF. MI/MV/CR - Dossier 2006-393
CONTACT Mary VALETTE / JP MARCHINI
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 06
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07
COURRIEL mvalette@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire
Syndicat CGT des personnels techniques et
administratifs du SDIS du Rhône
146 rue Pierre Corneille
69426 LYON cedex 03

Revalorisation des traitements

Monsieur le secrétaire,

J'ai bien reçu votre courrier du 19 octobre qui a retenu mon attention. Vous avez constaté une dégradation du pouvoir d'achat des agents de la fonction publique et vous souhaitez voir le Service départemental d'incendie et de secours porter remède à cette situation par une majoration du régime indemnitaire de ses agents.

Je n'entends pas ici porter la moindre appréciation sur le bien fondé et la pertinence de votre analyse.

Comme vous le savez, l'évolution des traitements de la fonction publique, dans son ensemble, relève des autorités nationales en concertation avec les organisations syndicales représentatives et ne seraient donc être traitées, au cas par cas, au niveau de chacune des collectivités ou de leurs établissements publics.

Il n'appartient donc pas au SDIS de pallier ce que vous considérez comme une "carence de l'État".

Au demeurant, une mesure particulière, touchant les seuls personnels du SDIS serait d'autant plus malaisée à justifier, que ceux-ci bénéficient d'un régime indemnitaire parmi les plus attractifs.

Je vous prie d'accepter, monsieur le secrétaire, mes salutations distinguées.



Michel MERCIER
Président